

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Modification de la délibération n°2717/2020 relative à la Commission communale de sécurité.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code du Travail ;

Vu les textes réglementaires en matière de sécurité des bâtiments,

Considérant que sa composition doit être modifiée suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient tout particulièrement de désigner un suppléant du maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : ENTERINE la modification de la délibération n°2717/2020 relative à la Commission Communale de Sécurité (CCS) dont la composition est la suivante :

- Pour les élus : le maire ou son suppléant ;
- Un représentant des pompiers ;
- Un représentant de la police ;
- Un ou des agents de la commune qui assisteront les élus, soit :
Le Directeur des Services Techniques ;
Le Responsable Urbanisme ;
La secrétaire des services techniques ;
Un agent Police municipale.

ARTICLE 2 : DESIGNE Mathias ALONSO comme suppléant du maire à la Commission Communale de Sécurité.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.